



# CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

#### *Membres du Conseil municipal présents ou représentés*

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD			X	
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD			X	
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL			X	Pouvoir à Nadia CAILLAUD
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			
Amandine BERNARD	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h05.

Le Maire accueille Amandine Bernard, nouvelle conseillère municipale entrée en fonction en remplacement de Christophe Tiphonnet. Les élus lui souhaitent la bienvenue au sein de l'assemblée.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Brigitte Fouré est nommée secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2024**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **Motion concernant les finances publiques locales**

Le Maire rappelle l'incertitude relatives aux finances publiques au regard de l'absence d'adoption d'un budget pour l'Etat. Dans le projet de budget, deux mesures étaient annoncées avec un impact fort sur les collectivités : la baisse du taux de FCTVA et la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux communes.

Le Conseil Municipal manifeste ses inquiétudes et approuve une motion à ce sujet, transmise au Gouvernement, au Conseil départemental et à l'Association des Maires.

## **ATTRACTIVITÉ**

### **Pôle de services au public et création d'une Agence postale communale**

Le Maire expose au Conseil municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense de points de contact dont certains seraient gérés en partenariat avec les collectivités. Pour ce faire, La Poste propose le passage de certains bureaux de Poste en agences postales à gestion communale aux collectivités qui le souhaitent, en offrant les prestations postales courantes.

Le Maire rappelle les conditions d'accueil actuelles insuffisantes dans une propriété communale. Il n'est pas adapté à l'accueil du public, et de lourds travaux y sont nécessaires. De plus, il ne restera à terme que la partie commerciale, puisque le tri postal n'aura plus son activité dans ces lieux et sera transféré à Rouillac.

Ainsi, le Maire et les Adjointes ont souhaité, en collaboration avec La Poste, proposer la création d'une Agence postale communale, au sein du Pôle de services au public (29 Grande Rue), afin de créer des activités complémentaires avec l'Espace France Services, le bureau de recueil des demandes de titres d'identité et les autres permanences. Les agents communaux assureront la gestion du lieu.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation est lancée, relative à l'extension de l'Espace France services qui est devenu trop exigü (de nombreuses permanences y sont organisées et les locaux et ne disposent plus d'espace de confidentialité). Ce partenariat permet de mutualiser les activités administratives et de services de La Poste pour plus de proximité avec les administrés.

Il est précisé que La Poste participe à l'investissement, puis au fonctionnement :

- Accompagnement financier pour les travaux : 40 000€
- Prime d'installation versée le 1<sup>er</sup> mois de l'ouverture : 3 000€
- Achat et Installation du mobilier et du matériel informatique
- Indemnité mensuelle : 1 335€ (montant 2024)

Pour ce faire, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention qui viendra préciser l'organisation de l'agence postale communale et les droits et obligations de chacune des parties.

Le Maire ajoute que l'étude lancée pour l'extension de France Service intègrera l'accueil de l'agence postale dans les locaux de France Services.

Nadia Caillaud regrette la « fermeture » de La Poste, alors que la Mairie s'était opposée à la fermeture de la Caisse d'Epargne. Renaud Combaud indique que La Poste est déplacée mais que le service sera maintenu ; il s'agit au contraire de veiller à maintenir un partenariat et d'impliquer La Poste dans le Pôle de services au public.

En réponse aux questions sur les différences avec le fonctionnement actuel, le Maire souligne que tous les services seront désormais proposés au même endroit, du lundi au samedi comme actuellement, et que 99% des services seront accessibles, comme le dépôt/retrait d'argent ou encore la réception et l'envoi de colis.

Le Conseil Municipal accepte le projet de création d'une Agence postale communale au sein du Pôle de services au public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, par 16 votes POUR, 3 votes CONTRE (Nadia Caillaud, Amandine Guillaume, Patricia Ranouil), 2 ABSTENTIONS (Le-Xuan Lairaud, Amandine Bernard).

### **Présentation d'une demande d'aide au ravalement de façade & point d'avancement sur le projet global Grande Rue**

Brigitte Fouré présente le dernier dossier sur le dispositif « aide au ravalement des façades » présenté par Monsieur LANIER, propriétaire du 45 grande rue (futur salon d'esthétique). Les frais de maçonnerie et de huisseries s'élèvent à la somme de 14 531 € HT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser à M. Lanier une subvention d'aide au ravalement des façades d'un montant de 1 798 €. Il est rappelé qu'il est mis fin à ce dispositif, pour flécher les crédits sur l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par la communauté de communes et ses communes membres.

Comme exposé lors du Conseil municipal du 3 septembre, les élus avaient donné leur accord pour qu'un plan de ravalement des façades soit étudié sur une partie de la Grande Rue à revitaliser (du n°29 au n°49). Le Maire informe avoir reçu l'avis favorable de plusieurs propriétaires. Une consultation est lancée, et le projet pourrait être inscrit au budget 2025.

### **Droit de préemption commercial**

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du 3 mai dernier. Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable pour l'instauration du droit de préemption commercial dans un périmètre défini du bourg d'Aigre. Le Conseil Municipal doit délibérer officiellement, à la suite des avis favorables émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'instaurer le droit de préemption commercial dans le périmètre défini sur plan.

### **Point sur les travaux au bar/restaurant La Cagouille et fixation des loyers**

Les travaux d'aménagement du bar/restaurant « La Cagouille » seront terminés au premier trimestre 2025. Le reste à charge pour la collectivité est d'environ 210000 € environ (En attente des fonds LEADER).

Plusieurs porteurs de projet ont été reçus pour reprendre « La Cagouille ».

La Maire-Adjointe en charge de l'Attractivité présente le montant du loyer (comprenant la location de la licence IV) proposé par la commission attractivité. Il est précisé que le repreneur prendra à sa charge l'équipement de la cuisine. La commission attractivité propose de louer l'ensemble de l'immeuble ou séparément et propose les loyers ci-dessous :

- Logement entre 400 € et 500 €
- Partie commerciale entre 600 € et 700 €
- Le tout entre 1000 et 1200 €.

Sur proposition d'Hugues Clément et Renaud Combaud, il est proposé d'étudier la mise en place d'un « bail à palier ».

Accord du Conseil Municipal.

## **CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

### **Réhabilitation de l'Hôtel de ville et de la salle des fêtes – recrutement d'un maître d'œuvre**

L'Hôtel de ville d'Aigre et la salle des fêtes sont des locaux à réhabiliter.

La municipalité a saisi l'ATD pour la rénovation énergétique de l'enveloppe à la suite de l'analyse du PETR du Ruffecois. Une restructuration des espaces intérieurs pour la mairie est également à intégrer à la réflexion ainsi que la mise en sécurité de la structure de la salle des fêtes. A la demande de la mairie, une étude de structure a été réalisée par l'entreprise ABCIIS.

Le Maire propose de lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre, pour la phase prioritaire de réhabilitation de la salle des fêtes. Le cout d'opération est estimé par l'ATD à 400 000 €, comprenant la consolidation de la structure estimée à 200 000 €. Accord du Conseil municipal.

### **Point sur l'avancement du projet de vestiaires des services techniques**

Le Maire présente le travail remis par Frédéric Ortiz, architecte, et les études réalisées sur l'emplacement. Compte-tenu des difficultés techniques, l'aménagement des vestiaires dans la grange ou en extension du bâtiment ont été écartés. Une troisième option est retenue, à savoir l'aménagement au sein des espaces de stockage existants dans le bâtiment principal.

Accord du Conseil Municipal.

### **Implantation des bornes techniques pour le marché**

Le Maire rappelle la nécessité de remplacer les bornes foraines pour le marché hebdomadaire. Il présente la proposition du SDEG, avec un fonds de concours maximal à verser par la commune à hauteur de 11 333€.

Accord du Conseil Municipal.

### **Raccordement au gaz de ville des salles des fêtes**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salles des fêtes d'Aigre et de Villejésus ne sont pas raccordées au gaz de ville. Pour des raisons pratiques et de sécurité, il serait souhaitable de les raccorder. Il présente les devis de raccordement proposés par l'entreprise Sylvestre.

Pour la salle des fêtes de Villejésus, le réseau de gaz passe dans la Rue du Milieu, ce qui engendre des difficultés techniques. Le coût de l'installation s'élèverait à la somme de 3 500 €.

Pour la salle des d'Aigre, le raccordement s'élèverait à la somme 1 482 €.

Accord du Conseil Municipal.

### **Défense incendie et situation du hameau de La Motte**

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) attire l'attention de la Mairie sur la couverture en matière de Défense extérieure contre l'incendie concernant le lieu-dit La Motte, sur la commune déléguée de Villejésus, qui est sous dimensionnée au regard des différents enjeux concernés. En effet, le seul poteau incendie existant offre un débit de 39 m<sup>3</sup>/h sous 1b de pression ce qui représente une ressource hydraulique insuffisante pour palier à la plupart des scénarios d'incendie.

Ayant effectué une visite technique sur la propriété de M. Josselin Jacquemard qui est contraint d'installer une réserve incendie pour l'expansion de son exploitation, le SDIS indique qu'il existe une opportunité de mutualiser cette future ressource pour couvrir le risque courant qui relève du domaine public et celui engendré par l'exploitation de ce pétitionnaire.

Le Maire et Guillaume Denis font part de leurs échanges avec M. Jacquemard qui est favorable à cette mutualisation. Après échanges en commission Cadre de vie, il est proposé de financer à hauteur de 50% cette installation.

Les frais d'installation du PEI s'élèverait à la somme d'environ 6000 € à 7000 €. La commission propose de prendre en charge la moitié des frais. Le Maire devra signer avec Monsieur JACQUEMARD une convention fixant les conditions de mise à disposition du PEI.

Accord du Conseil Municipal.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Réhabilitation de l'école élémentaire – recrutement d'un maître d'œuvre**

Les bâtiments de l'école élémentaire ne sont plus aux normes et peuvent être qualifiés de passoire thermique. Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappellent les échanges avec les membres de la communauté éducative, et la mission confiée à l'ATD pour le projet de réhabilitation de l'école qui permettrait :

- D'aménager l'étage de l'école au-dessus de l'actuelle cantine et de réorganiser le fonctionnement de l'école,
- De renforcer structurellement le bâtiment, qui présente des désordres,
- D'adapter les locaux aux exigences d'accessibilité, d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments,
- De créer un espace de dépose des enfants et un parking au niveau de l'entrée de l'établissement. Démolition des deux classes côté parking Berton.

Les travaux se dérouleraient en site occupé, un phasage sur plusieurs années est à envisager ainsi que la création d'une salle de classe servant de repli le temps des différentes interventions.

Le coût des 3 phases de travaux (déplacement de la restauration dans l'ancien gymnase, création de salle de classes dans le bloc cantine actuel, démolition ancienne garderie et rénovation bâtiment central) est estimé à 1 500 000 € HT.

Un débat s'engage sur l'intérêt de la réhabilitation ou sur une construction. Le Conseil Municipal demande le chiffrage de la construction d'une école neuve. Le Maire s'engage à solliciter l'ATD en ce sens.

### **Avancement du projet de mutualisation du service de restauration scolaire avec le collège**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de mutualisation du service de restauration avec le collège d'Aigre. Il donne le compte-rendu des réunions qui se sont déroulées avec les agents du Département en charge de la restauration scolaire et les représentants du collège d'Aigre.

Un agrément cuisine centrale devra être accordé au collège. Le volume horaire des agents est en cours de définition. Il faudra affiner le coût de revient facturé par le collège à la commune.

## **ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **Point sur l'avancement du projet de vestiaires du football**

Le Maire présente le travail remis par Frédéric Ortiz, architecte, et les études réalisées sur le chiffrage de l'opération. Afin de respecter les normes imposées par la Fédération, une augmentation des surfaces et du coût du projet sont à prévoir. Le montant du projet est estimé à 435 000€ TTC pour environ 160 m<sup>2</sup>. Les élus souhaitent la réétude du projet et proposent également qu'un avis soit de nouveau émis par le Conseil à la suite de l'appel d'offres. Le Maire en fera part à l'Architecte.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Modification du tableau des effectifs (stagiairisation de Bastien Orgé)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Bastien Orgé a été recruté en CDD d'un an (renouvelable) le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Son contrat a été renouvelé au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Il est responsable de l'Espace France Services et donne entière satisfaction.

À la suite de l'entretien professionnel annuel, le Maire propose au Conseil Municipal de nommer fonctionnaire stagiaire, Bastien Orgé, au grade d'adjoint administratif.

Accord du Conseil Municipal. Bastien sera nommé stagiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Décision modificative budgétaire**

Le Maire souligne la situation de trésorerie tendue du SIVOS en début d'année civile, dans l'attente du versement des participations des communes membres. Il propose de verser une avance sur les participations 2025. L'avance pourrait être calculée à hauteur de 50 % de la participation de fonctionnement de l'année N-1 soit 43 362 €.

Le Maire présente au Conseil Municipal les programmes d'investissement prévus au budget 2024 et à réajuster.

Accord du Conseil Municipal.

### **Révision des tarifs communaux**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les tarifs de cantine seront augmentés de 10 centimes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit :

- 2.90 € le repas pour les enfants des communes participantes et les stagiaires ;
- 4.10 € le repas pour les enfants des communes non participantes ;
- 4.50 € le repas pour les instituteurs.
- 0.60 € le coût de fonctionnement du service de restauration sans repas

Le Maire sollicite l'avis des élus quant à la location de la salle des fêtes pour les lotos. Les élus décident de fixer à 400 € le tarif de location pour un loto, pour les associations hors commune.

### **Admission d'une créance éteinte de cantine**

Le Maire présente au Conseil la demande du comptable de la collectivité de prononcer en créance éteinte une dette de cantine (148€), à la suite de la décision de la commission de surendettement.

Accord du conseil municipal

### **Positionnement concernant une vente de parcelles de bois sur appel d'offres**

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en vente par adjudication de parcelles de bois sur la commune historique de Villejésus, par l'Etat dans le cadre d'une succession vacante.

Le Conseil Municipal décide de faire une offre d'achat pour chaque lot à l'euro symbolique.

### **Présentation de la liste des décisions du Maire prises depuis la réunion du 31 octobre 2024**

- 2024-39 Aménagement des abords de l'Eglise - Signature Dc4 - Lot 1 Vrd
- 2024-40 Réhabilitation Du Multi-Service La Cagouille - Signature Dc4 - Lot 4 Doublages - Cloisons - Plafonds
- 2024-41 - Décision Vente Concessions
- 2024-42 Décision Modificative
- 2024-43 Dépôt Dossier Urbanisme - Déclarations Préalables
- 2024-44 Dépôt Dossier Urbanisme - Déclarations Préalables

### **Questions diverses**

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le PETR du Ruffecois peut accompagner les collectivités sur des programmes de travaux dans le cadre du dispositif Eco Energie tertiaires. Il rappelle l'obligation réglementaire de déclarer les consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1000 M2 (cela concerne notamment l'école élémentaire).
- Le Maire rend compte des échanges avec la Préfecture à la suite de son rendez-vous avec le Directeur de Cabinet du Préfet et la Sous-Préfète. Il souligne avoir demandé une amélioration des procédures de gestion de crise.
- Le Maire rappelle le projet mené avec Logelia pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle. Six architectes ont répondu à l'appel d'offres
- La procédure de péril arrive à son terme sur les biens appartenant à M. King, situés Rue du Milieu

et Impasse du Balet à Villejésus. La commune va devoir ordonner les travaux, déposer une demande de subvention à l'ANAH et inscrire la dépense aux hypothèques.

- Le Maire signale une situation de péril sur un bien sis Rue de l'Airault au Redour. Les agents ont sécurisé la couverture. Cette parcelle fait partie d'une succession en indivision non réglée, le Notaire a été saisi.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADA réalisera des travaux de réfection de la RD 737 (traversée des Granges allant de Carrefour Contact à la sortie du hameau). Le Maire a demandé de tenir compte des nouvelles constructions réalisées depuis les travaux de 2019 et du chemin d'accès nouvellement créé pour desservir l'atelier communal, et d'intervenir en bas du plateau afin d'adoucir la pente.
- Le Maire rappelle le dispositif national de dégrèvement de taxes foncières pour perte de récoltes, dû aux intempéries de 2024. La SARL BRIS Frères, fermier de terres appartenant à la commune, bénéficie d'un dégrèvement de 188 €.
- A la suite du vide réserve organisé par l'association des commerçants, la commune a vendu pour 110 € de matériel récupéré dans les greniers des mairies. La somme a été divisée entre les deux écoles publiques.
- Le Maire présente le dispositif de revalorisation du métier de secrétaire de Mairie afin de rendre plus attractif le métier et pallier les difficultés de recrutement. Il informe avoir nommé Isabelle Guigon Secrétaire générale, et la remercie pour le travail effectué, de même que l'ensemble des agents municipaux pour leur investissement.
- Dates à retenir :
  - Gouter de Noel des enfants le samedi 18 décembre.
  - Pot de fin d'année avec le personnel, le 20 décembre à 18 heures 30. A cette occasion, les employés communaux recevront chacun 3 chèques cadeaux.
  - Vœux de la Municipalité le 3 janvier à 18 heures 15.
  - Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 février.

La séance est levée à 21 heures 45